



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

Préavis N° 02/2008 concernant la
création d'un centre de tri des déchets
provisoire au chemin du Chapon.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 3 mars 2008
présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 02/2008, ouï le rapport de
la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 3 abstentions les conclusions du
préavis municipal, à savoir :**

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à
signer tous les documents nécessaires
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.-
- de financer cette dépense par la trésorerie courante
- d'autoriser la Municipalité à encaisser une éventuelle subvention de l'État
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 mars 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti



La secrétaire


Valérie Wullemin

St-Légier-La Chiésaz, le 4 mars 2008
